

Garantie Frais de santé

Inscrivez vos ayants droit

| Nom | Prénom | Lien de parenté | N° de Sécurité sociale | Date de naissance | Rang de naissance |
|-------|--------|-----------------|------------------------|-------------------|-------------------|
| | | | □□□□□□□□□□□□□□□□ | □□□□□□□□ | |
| | | | □□□□□□□□□□□□□□□□ | □□□□□□□□ | |
| | | | □□□□□□□□□□□□□□□□ | □□□□□□□□ | |
| | | | □□□□□□□□□□□□□□□□ | □□□□□□□□ | |
| | | | □□□□□□□□□□□□□□□□ | □□□□□□□□ | |
| | | | □□□□□□□□□□□□□□□□ | □□□□□□□□ | |

IMPORTANT.

Souhaitez-vous bénéficier du système Noémie ? OUI NON

Votre conjoint ou la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité est-il déjà affilié à un contrat frais de santé par un autre organisme assureur ? OUI NON

Dans l'affirmative, ou sans réponse de votre part, celui (celle)-ci et les personnes inscrites sur sa carte Vitale, ne bénéficieront pas du système Noémie (télétransmission des décomptes), ni du tiers payant généralisé Viamedis, tout en conservant cependant le droit à un remboursement complémentaire.

En cas de radiation des effectifs de votre entreprise vous devez nous renvoyer sans délai votre carte de tiers payant.

| L'ouvrant droit désigné au recto | Pièces à joindre |
|---|---|
| Vous-même | <ul style="list-style-type: none"> ● La photocopie de l'attestation VITALE ● Un relevé d'identité bancaire ou postal |
| Les ayants droit | Pièces à joindre |
| Votre conjoint, votre concubin ou la personne avec qui vous avez conclu un pacte civil de solidarité qui figure sur votre attestation VITALE | <ul style="list-style-type: none"> ● Aucune |
| Votre conjoint ne figurant pas sur votre attestation VITALE | <ul style="list-style-type: none"> ● La photocopie de l'attestation VITALE justifiant son immatriculation personnelle à la Sécurité sociale |
| Votre concubin ne figurant pas sur votre attestation VITALE | <ul style="list-style-type: none"> ● La photocopie de son attestation VITALE justifiant son immatriculation personnelle à la Sécurité sociale ● L'attestation de vie maritale ou déclaration de vie commune |
| La personne avec qui vous avez conclu un pacte civil de solidarité célibataire, divorcé(e), veuf(ve) ne figurant pas sur votre attestation VITALE | <ul style="list-style-type: none"> ● La photocopie de son attestation VITALE justifiant son immatriculation personnelle à la Sécurité sociale ● La photocopie du pacs |
| Les enfants de moins de 21 ans mentionnés sur l'attestation VITALE des parents | <ul style="list-style-type: none"> ● Aucune |
| Les enfants de moins de 21 ans, immatriculés à titre personnel à la Sécurité sociale, ayant un revenu inférieur à 55% du SMIC | <ul style="list-style-type: none"> ● Un certificat de scolarité de l'année en cours, à renouveler chaque année ● La photocopie du contrat d'apprentissage ou d'alternance ou de qualification mentionnant le montant des revenus |
| Les enfants étudiants non salariés de plus de 21 ans et de moins de 28 ans | <ul style="list-style-type: none"> ● La photocopie de l'attestation VITALE justifiant son immatriculation au régime étudiant ● Un certificat de scolarité de l'année en cours |
| Les enfants étudiants de plus 21 ans et de moins de 28 ans Bénéficiant d'un revenu inférieur à 55% du SMIC | <ul style="list-style-type: none"> ● La photocopie de l'attestation VITALE justifiant son immatriculation au régime étudiant ● Un certificat de scolarité de l'année en cours ● La photocopie du contrat formation ou des justificatifs de revenus |
| L'enfant handicapé de moins de 28 ans | <ul style="list-style-type: none"> ● Une copie du document lui accordant l'allocation d'éducation pour enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés |
| Les ascendants mentionnés sur votre attestation VITALE, sur celle de votre conjoint, de votre concubin ou de la personne avec qui vous avez conclu un pacte civil de solidarité | <ul style="list-style-type: none"> ● Aucune |

Fait àle, |□□| |□□| |□□| |□□|

Signature de l'assuré précédée de la mention « lu et approuvé »